

## Programme PHC-Utique géré par le CMCU APPEL À CANDIDATURES 2024

UTIQUE est le Partenariat Hubert Curien (PHC) bilatéral entre la France et la Tunisie. En France, il est coordonné et cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). En Tunisie, il est mis en œuvre et financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et géré par la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS). Ce programme est supervisé par le Comité Mixte pour la Coopération Universitaire (CMCU) sous la responsabilité d'un Co-président français et d'un Co-président tunisien.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 13/04/2023**

### Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.**

Tous les domaines de recherche sont concernés par cet appel à propositions et particulièrement les Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Une attention particulière sera réservée aux projets qui :

- **Impliquent des partenariats socio-économiques. Les dossiers contenant une ou des lettres de soutien ou d'engagements et mentionnant la nature de la contribution seront prioritaires** ;
- Encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays ;
- Favorisent la structuration de la recherche et la mise en réseau des équipes de recherche.

Le partenariat doit impliquer **au moins une équipe de chaque pays.**

**Une thèse en cotutelle** doit impérativement être mise en place le plus tôt possible après notification de la sélection du projet et au plus tard la première année du projet.

Le programme pourra financer la mobilité de deux **(2) doctorants en cotutelle maximum par projet**. Chaque allocation couvre **neuf (9) mois de séjour du doctorant sur les trente-six (36) mois de thèse, répartis sur trois (3) ans avec des séjours annuels de trois (3) mois.**

Le programme favorise la mobilité de post-doctorants **(minimum un, maximum deux)**. Chaque allocation couvre **six (6) mois de séjour du post-doctorant sur les trente-six (36) mois du projet, répartis sur trois (3) ans avec des séjours annuels de deux (2) mois**

### Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs relevant des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou à des organismes de recherche scientifique.

**Les projets ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. **Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.**

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leurs partenaires tunisiens.

## Critères d'évaluation des projets

L'évaluation se base essentiellement sur les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet et des équipes impliquées ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants et/ou post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et tunisiennes ;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets capables à terme de se structurer en réseau avec une ouverture possible vers des projets plus ambitieux (PHC Maghreb, PRIMA : Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area, Programme-Cadre Européen « Horizon Europe ») seront privilégiés ;
- Impacts/Retombées socio-économiques du projet.

## Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite au sein d'un comité, le Comité Mixte pour la Coopération Universitaire (CMCU), pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Ce Comité composé d'experts et d'institutionnels des deux pays sélectionne les projets en s'appuyant sur :

- Pour la **partie française**, l'expertise faite d'une part, par la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESR et d'autre part, par les experts du CMCU. Ces derniers synthétisent l'expertise française à soumettre au CMCU en concertation avec le Co-président français ;
- Pour la **partie tunisienne**, l'expertise faite par un comité d'experts mandaté par la DGRS répartis selon les différents domaines de recherche.

## Modalités de fonctionnement et de suivi des projets sélectionnés

La durée des projets est de trois **(3) ans maximum (sous réserve d'une présentation d'un rapport d'avancement annuel, déposé parallèlement par les porteurs des projets en France et en Tunisie)**.

Les financements sont accordés sur une base annuelle, le montant accordé étant variable d'une année sur l'autre.

La dotation française doit être **impérativement consommée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre** de l'année concernée. Les crédits ne peuvent pas être reportés sur l'exercice suivant.

**Le renouvellement des crédits** pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rapport d'avancement annuel** mentionnant les résultats scientifiques obtenus, les productions, les manifestations scientifiques (publications, colloques, etc...), les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours et une fiche de programmation, à fournir au plus tard le **15 décembre de l'année en cours** ;
- La rédaction d'un **bilan financier accompagné des justificatifs des dépenses effectuées** est à fournir mi-janvier, suivant l'année en cours ;
- Une consommation optimale des financements accordés pour la première année.
- Ces documents doivent être envoyés aux deux Co-présidents du CMCU et à l'Institut français de Tunisie (cf. contacts pour le programme).
- La mise en place d'une convention de thèse en cotutelle par les deux parties.

**Pour le suivi des résultats, un rapport final est exigé au plus tard trois (3) mois après la fin des projets.**

- Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le **modèle de rapport téléchargeable** et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai ;
- Les responsables tunisiens recevront une notification du rapport final et le formulaire à remplir en ligne au mois de décembre ;
- Ce rapport est également à envoyer à l'Institut français de Tunisie (IFT) dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous) ;
- Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le MEAE, le MESR et le MESRS.

D'une façon générale, **toutes les publications rédigées dans le cadre du projet financé par le programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales et diaporamas) **devront explicitement mentionner le soutien du programme PHC-Utique, avec le code du projet concerné.** (Exemple de formulation pour les « Acknowledgements »: « *This work was financially supported by the “PHC-Utique” program of the French Ministry of Foreign Affairs and Ministry of Higher Education and Research and the Tunisian Ministry of Higher Education and Scientific Research in the CMCU project number 23GXXXX.* »).

Les modalités de gestion sont présentées dans le **manuel « Modalités de gestion des moyens »** envoyé aux chefs des projets **retenus** lors de la notification des moyens alloués.

## Dépenses éligibles

Le programme PHC-Utique porte essentiellement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme. **Il n'a pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements.** Quelques appuis logistiques peuvent être attribués au cas par cas. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les **moyens accordés par la France** contribuent à hauteur d'environ **10 000 €** (en moyenne 8 000 € pour la mobilité et 2 000 € pour l'appui logistique).

**Pour la mobilité, la prise en charge concerne :**

- **Les frais de voyage des chercheurs français :** remboursement sur frais réels dans la limite de **450€** par aller-retour France/Tunisie ;
- Les indemnités de séjour en France des doctorants tunisiens en cotutelle : **52 €/jour** ;
- Les indemnités de séjour en France des doctorants hors cotutelle et des post-docs tunisiens : **52 €/jour** ; Les **moyens attribués par la Tunisie, à chaque projet**, sont plafonnés à **21 500 DT/ an** l'équivalent de **6639,44€/ an** dont une partie destinée à l'appui logistique.

Ces moyens couvrent :

- Les frais de séjour des chercheurs français en Tunisie (**200 DT/jour** l'équivalent de 61,37 €/jour pour les missions de **7 jours** maximum) ;
- Les indemnités de séjour des doctorants et post-doctorants français en Tunisie (**1000 DT/mois** l'équivalent de 306,83 €/mois pour un séjour de **30 jours** maximum) ;
- Les frais de séjour des chercheurs seniors tunisiens en France **varient entre 130 DT et 200 DT** selon le grade et l'ancienneté pour une mission de **7 jours** au maximum.
- Les frais de voyage des chercheurs tunisiens vers la France **environ 1000 DT/ voyage.**

Le responsable tunisien du projet est tenu de faire le nécessaire pour garantir l'hébergement des chercheurs juniors invités dans les meilleures conditions et favoriser l'hébergement en résidence universitaire.

| SEJOUR(S)  |                             |                |                                 |                          |   |
|--|-----------------------------|----------------|---------------------------------|--------------------------|---|
| Statut(s) concerné(s)                                  | Montant per diem en devises | Pays financeur | Pays de départ / Pays d'arrivée | Durée exprimée en jour   | Complément d'information                            |
| Doctorant de l'équipe tunisienne                       | 52€ / jour                  | France         | Tunisie → France                | 90 jours maximum         | 2 séjours par an maximum dans la limite de 90 jours |
| Post-doc de l'équipe tunisienne                        | 52€ / jour                  | France         | Tunisie → France                | 60 jours maximum         | 2 séjours par an maximum dans la limite de 60 jours |
| Chercheur / co-encadrant de l'équipe française         | 61€ / jour                  | Tunisie        | France → Tunisie                | 7 jours maximum          | 1 séjour par an maximum                             |
| Chercheur Sénior / co-encadrant de l'équipe tunisienne | 61 € / jour                 | Tunisie        | Tunisie → France                | 7 jours maximum          | 1 séjour par an maximum                             |
| Doctorant et post-doctorant de l'équipe française      | 300 € / mois                | Tunisie        | France → Tunisie                | 30 jours maximum         | 1 séjour par an maximum                             |
| VOYAGES  |                             |                |                                 |                          |   |
| Montant(s) voyage(s) en devise                         |                             | Pays financeur | Pays de départ / Pays d'arrivée | Complément d'information |   |
| 450 €  |                             | France         | France → Tunisie                | 1 billet par an          |   |
| 300 €  |                             | Tunisie        | Tunisie → France                | 1 billet par an          |   |
| APPUI LOGISTIQUE                                       |                             |                |                                 |                          |   |
| Plafond appui logistique en devise                     |                             | Pays financeur | Complément d'information        |                          |   |
| 2 000 €  |                             | France         | voir modalités de gestion       |                          |   |
| 1 500 €  |                             | Tunisie        |                                 |                          |   |

Chaque année la partie française et la partie tunisienne peuvent apporter un soutien logistique aux projets du PHC-Utique dans le cadre des mobilités des responsables de projets et des doctorants. L'attribution de l'appui logistique s'effectue au cas par cas.

**L'appui logistique pouvant être alloué par chaque partie à leurs laboratoires.**

#### Les dépenses éligibles :

- Achat de petits matériels et de produits consommables (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélèvements géologiques, etc.), qui devront rester au laboratoire ;
- Acquisition d'ouvrages, livres, documents cartographiques à destination du partenaire étranger (hors abonnements) ;
- Frais de participation des chercheurs membres du projet aux manifestations scientifiques en relation avec la thématique du projet ;
- Frais d'organisation de manifestations scientifiques (en France ou en Tunisie) en lien direct avec le projet ;
- Frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés. La mention du soutien du PHC-Utique devra être stipulée ;
- Des services de traduction, d'analyses et de datations.

#### Les dépenses inéligibles :

- Le matériel et les logiciels de bureautique et informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, clés USB, etc...), les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique ;
- Les frais de mission (hébergement, restauration, frais de réception), que ce soit pour les partenaires tunisiens ou français. Ils ne peuvent, en aucun cas, être pris en charge par les crédits d'appui logistique.

### Confidentialité, publication, propriété intellectuelle, exploitation

Il appartient aux chefs de projets retenus pour financement, de veiller à ce qu'un **accord de partenariat** spécifiant les conditions de confidentialité, de publication, de communication, de propriété intellectuelle et d'exploitation des résultats de recherche générés dans le cadre d'un projet, soit signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués et ce, dans un délai de **six (6) mois** à compter de la date de démarrage du projet. A cet effet, les chefs de projets sont invités à utiliser le modèle d'accord de partenariat **document ci-joint** conforme aux bonnes pratiques en matière de confidentialité, de publication, de propriété intellectuelle et de protection des résultats **document ci-joint**.

Une copie de l'accord de partenariat signé sera adressée par voie numérique aux deux Co-présidents du PHC-Utique.

En outre, tout transfert de matériel biologique et/ou chimique éventuellement nécessaire à la réalisation du projet entre les laboratoires partenaires, devra faire l'objet d'un accord spécifique de transfert de matériel (MTA) signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués en utilisant le modèle fourni **document ci-joint**. Une copie de l'accord de transfert de matériel signé sera adressée par voie numérique aux deux Co-présidents du PHC-Utique.

Les projets soumis à cet appel à candidatures peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif:

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

## Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Date limite de dépôt des candidatures : **13 avril 2023** ;
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **Octobre 2023** ;
- Diffusion des résultats par les co-présidents : **Novembre 2023** ;
- Démarrage des projets retenus : **mi-janvier 2024**

## Modalités pratiques de candidature

**Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et tunisien.**

Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur le site de Campus France suivant les modalités de saisie en ligne. **Pour ce faire, le partenaire français ouvrira un compte spécifique pour le PHC-Utique** sur le site de Campus France (<https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater>) et **transmettra ensuite le mot de passe à son partenaire tunisien pour que celui-ci instruisse et complète les éléments du dossier de candidature qui le concernent.**

Les partenaires français et tunisiens doivent mentionner la composition des équipes et les moyens demandés, sous peine de non examen du dossier.

Lorsque la rédaction du projet est terminée, le dossier doit être déposé (validé). Cette validation est réalisée par le chef de projet français.

**Pour la partie tunisienne**, une fois le dossier déposé sur le site de Campus France, le partenaire tunisien du projet doit obligatoirement :

- Remplir le formulaire de soumission du projet, accessible sur le lien suivant : <https://forms.gle/917CToNzRYP6Gayx6> **au plus tard le 20 avril 2023, délai de rigueur** ;
- Envoyer le dossier de candidature en format PDF (tel que déposé sur campus France) à l'adresse e-mail: [tunisie.phc.utique@gmail.com](mailto:tunisie.phc.utique@gmail.com) **accompagné obligatoirement par une demande de soumission du dossier signée**, pour accord et avis, par le directeur de la structure de recherche, le chef d'établissement et la tutelle (Président d'université, Président de l'IRESA, Directeur Général du centre de recherche ...) et ce, au plus tard le **29 avril 2023**.

Aucune version en format papier n'est demandée.

## **Contacts pour le programme**

### **Pour la partie française :**

#### **Co-président français :**

#### **Professeur Yvon VOISIN**

Université de Bourgogne Route des plaines de l'Yonne

BP 16 ; 89010 AUXERRE Cedex, FRANCE

Mél : [yvon.voisin@u-bourgogne.fr](mailto:yvon.voisin@u-bourgogne.fr)

#### **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

27 rue de la Convention CS 91533

75732 PARIS Cedex 15, FRANCE

#### **Monsieur Elias BOU ANTOUN**

Rédacteur Afrique du Nord – Proche-Orient Tél. :

01.43.17.85.23

Fax : 01.43.17.89.37

Mél : [elias.bou-antoun@diplomatie.gouv.fr](mailto:elias.bou-antoun@diplomatie.gouv.fr)

#### **Monsieur Pierre DURAND de RAMEFORT (jusqu'au 31/08/23)**

Attaché de Coopération scientifique

Institut Français de Tunisie

Service de Coopération et d'Action

Culturelle

20-22 avenue de Paris 1000 TUNIS RP,

TUNISIE

Mél : [pierre.de-ramefort@institutfrançais-tunisie.com](mailto:pierre.de-ramefort@institutfrançais-tunisie.com)

### **Pour la partie tunisienne :**

#### **Co-président tunisien**

#### **Professeur Mourad BELLASSOUED**

Directeur Général de la Recherche Scientifique

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique 50

Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS - TUNISIE

Tél-Fax : 00 216 71 835 120

Mél : [mourad.bellassoued@mesrs.tn](mailto:mourad.bellassoued@mesrs.tn)

#### **Madame Hayet SOUAI**

Directrice des Programmes et du Partenariat Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

50 Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS - TUNISIE

Tél : 00 216 71 835 351

Mél : [souaihayet@gmail.com](mailto:souaihayet@gmail.com) ; [Hayet.Souai@mes.rnu.tn](mailto:Hayet.Souai@mes.rnu.tn)

#### **Madame Meriem HARABI**

Cheffe de Service des Programmes du Partenariat Scientifique Multilatéral

Direction Générale de la Recherche Scientifique

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

50 Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS - TUNISIE

Tél-Fax : 00 216 71 835 351 ;

E-mail : [meriem.harabi@yahoo.fr](mailto:meriem.harabi@yahoo.fr) ; [tunisie.phc.utique@gmail.com](mailto:tunisie.phc.utique@gmail.com)